SEAC

Special Education Advisory Committee

Rejoignez notre équipe.

COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD





La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'engage à fournir des services éducatifs à tous les élèves et à les encourager à atteindre leur plein potentiel.

Conformément à l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique,* Conformément à l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, « La commission scolaire doit instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. »

Le comité consultatif EHDAA de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est composé de :

- parents des élèves concernés
- membres du personnel enseignant
- membres du personnel professionnel non enseignant
- membres du personnel de soutien
- une direction d'école
- la direction générale ou son représentant

Le comité est responsable de :

- donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux
- élèves ayant des besoins particuliers;
- donner son avis sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.
- Il peut également donner son avis sur l'application d'un plan d'intervention.
- Même si le comité EHDAA ne traite pas de cas individuels, les parents d'enfants ayant des besoins particuliers peuvent assister aux réunions..

Les parents souhaitant siéger au comité doivent avoir un enfant ayant des besoins particuliers, mais tous les parents sont bienvenus aux réunions.

Vous aimeriez siéger au comité EHDAA à titre de parent membre?
Cliquez ICI pour présenter votre demande.
Visitez le www.swlauriersb.qc.ca/fr/familles/comite-ehdaa/.